

ÉLECTIONS CCDSPV 2026

Conditions pour être électeur

⇒ **Vous êtes SPV :**

- ✓ Être en service dans le département
- ✓ Être majeur
- ✓ Avoir terminé votre période probatoire

✗ Votre engagement ne doit pas être suspendu

⇒ Les SPP ou PATS ayant un engagement SPV au sein du SDIS 28 sont électeurs au CCDSPV

Où consulter la liste des électeurs ?

- Dans **tous les CIS**
 - A la direction – service 3A
 - Sur [l'intranet](#) et le site internet du SDIS 28 - www.sdis28.fr
-

Vérification de votre inscription sur la liste électorale

En cas d'erreur ou omission, merci de présenter votre réclamation via :

 assemblees@sdis28.fr

 SDIS 28 - GAFA - Service 3A
7 rue Vincent Chevard
28000 Chartres

 **Jusqu'au 24 avril 2026**

En cas de question :
02 42 76 04 84

 **Liste définitive le 30 avril 2026**